

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Maine et Loire Habitat

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue 11 rue du don

Commune Angers cedex 01

Code postal 49001

Nature des activités : OPÉRATEUR IMMOBILIER EN CHARGE DE LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <u>hirundo rustica</u> <u>hirondelles rustiques</u>	<u>2 nids identifiés en rdc d'un bâtiment à réhabiliter selon plan figurant en page 8 du rapport de la LPO pour le compte de Besnier Aménagement joint à la présente demande.</u>
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Dans le cadre d'une opération de réhabilitation d'un bâtiment et de sa transformation en logements locatifs sociaux, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) a interpellé Maine et Loire Habitat sur la présence de deux nids d'hirondelles dans ce même bâtiment.

Ces nids confirmeraient la présence d'1 ou 2 couples d'hirondelles.

Il est demandé une dérogation pour permettre la suppression de ces deux nids.

La référence du site et l'occupation actuelle par cette espèce protégée laisse à penser que nous sommes sur des enjeux de portée locale.

Suite sur papier libre



D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :

..... Pour permettre la réhabilitation du bâtiment en habitation individuelles, il est nécessaire de procéder à la destruction des deux nids identifiés.

..... Ces derniers se situent en rdc, ils se situent donc sur les futurs pièces de vie de ces logements.

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Travaux prévus pour la période allant de Octobre 2021 à Avril 2023

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Pays de la Loire

Départements : Maine et Loire

Cantons :

Communes : Trélazé - 49 800

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Il est proposé de prévoir l'implantation de futurs nids d'hirondelles sur le bâtiment à réhabiliter, dans les combles qui feront l'objet d'un aménagement pour les chauves-souris.

Egalement, il est possible de prévoir des nids sur les façades extérieures au niveau de corniche.

Ce bâtiment s'inscrit dans une opération plus globale de réhabilitation et construction neuve de 10 logements. Il est envisageable de prévoir l'implantation d'autres nids artificiels sur ces ensembles pour améliorer la capacité d'accueil de cette espèce et maintenir une biodiversité sur le site.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Néant

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

..... Un suivi pourra être fait par un prestataire avec remise d'un rapport annuel pendant 3 ans au service instructeur.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Angers

le 29/03/21

Votre signature



La chargée d'opérations
Anne TRÉVIN